



National  
Defence

Défense  
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex



## Suivi de la vérification de la solde des réservistes des FC

Mars 2010

7050-8-29-2 (CS Ex)



Canada 

## Table des matières

<b>Liste d'abréviations</b> .....	<b>i</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>1</b>
<b>Évaluation globale</b> .....	<b>2</b>
<b>Progrès de la mise en œuvre du PAD</b> .....	<b>3</b>
Contrôles de saisie des données sur les présences et d'accès au système..	3
Paiements temporaires .....	4
Fonctionnalité du système .....	4
ID d'utilisateur et profils des réservistes.....	4



## Liste d'abréviations

CS Ex	Chef – Service d'examen
DSMTC	Directeur – Solde militaire et traitement des comptes
FC	Forces canadiennes
ID	Identificateur d'utilisateur
MDN	Ministère de la Défense nationale
PAD	Plan d'action de la direction
RH	Ressources humaines
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)
SMA(GI)	Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
SSRR	Système de solde révisé de la Réserve



## Introduction

Comme l'exige la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor, le Chef – Service d'examen (CS Ex) a entrepris un suivi afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action de la direction (PAD) fourni par le Directeur – Solde militaire et traitement des comptes (DSMTC) en réponse à la *Vérification de la solde des réservistes des FC* (décembre 2007).

Au sein du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC), des distinctions peuvent être faites entre les employés civils, les membres de la Force régulière et les réservistes. La vérification de décembre 2007 était axée sur la Réserve et la fonctionnalité du Système de solde révisé de la Réserve (SSRR), qui est administré par le DSMTC.

Le SSRR est un système Web centralisé qui sert à consigner les transactions de solde et à calculer la rémunération des réservistes en service de classes A et B dans des unités sédentaires au Canada et en service de classe C dans des unités déployées/employées lors d'opérations nationales au Canada, quelle que soit la période d'emploi. Le SSRR calcule les montants dûs en fonction des transactions établies par chaque unité de la Réserve qui tient des dossiers de solde sur ses membres. Les réservistes sont rémunérés selon les conditions relatives à l'une des catégories de service suivantes :

- **Service de classe A :** Service analogue au travail occasionnel, consistant en quatre soirées ou plus et une fin de semaine ou plus par mois. Les réservistes sont rémunérés en fonction de leur assiduité.
- **Service de classe B :** Service continu allant de 13 jours à trois ans. Les réservistes sont rémunérés selon les modalités contractuelles.
- **Service de classe C :** Service équivalent au service à plein temps dans la Force régulière pendant une période de plus de 90 jours.

## Méthodologie

Le présent suivi n'est pas une autre vérification des mêmes questions. Il s'agit plutôt d'un examen de la documentation et des éléments de preuve visant à évaluer les progrès de la mise en œuvre du PAD. Les méthodes suivantes ont été utilisées lors de l'évaluation :

- analyse des mises à jour reçues et consignées dans le Système de gestion des recommandations découlant des vérifications et des évaluations du CS Ex;
- examen des documents fournis par le DSMTC/Directeur général – Opérations financières.



## Évaluation globale

Comme on devait s’y attendre, les progrès relatifs au PAD ont été limités aux recommandations qui n’exigeaient pas de grands changements à la programmation du SSRR. En général, les questions liées aux paiements temporaires, aux changements de grade et à la gestion des identificateurs (ID) d’utilisateur ont été traitées.

Toutefois, le principal problème concernant la rémunération des réservistes résidait dans l’incapacité d’assurer l’exactitude, l’intégralité et la validité de l’information sur les présences. Un projet est en cours en vue de remplacer le SSRR, mais il en est présentement à la phase de l’analyse des options; selon les estimations actuelles, la mise en œuvre n’aura pas lieu avant janvier 2013. Nous avons été informés que des exigences fonctionnelles et technologiques visant à résoudre les problèmes liés aux présences ont été intégrées dans les impératifs du projet. En guise de mesure de contrôle provisoire, le DSMTC devait planifier des vérifications au hasard pour mieux surveiller la conformité mais, en date de février 2010, aucune des unités de la Réserve n’avait été visitée. Dans l’intervalle, les risques décelés initialement au sujet des présences existent toujours.



## Progrès de la mise en œuvre du PAD

### Contrôles de saisie des données sur les présences et d'accès au système

Au moment de la vérification de décembre 2007, il manquait au processus manuel d'enregistrement des présences des réservistes de classe A les contrôles et la fonctionnalité nécessaires pour assurer l'exactitude, l'intégralité et la validité de l'information sur les présences. Les pratiques de contrôle en place n'étaient pas suffisantes pour veiller à ce que les paiements soient versés uniquement aux réservistes présents. Des lacunes ont été décelées dans l'utilisation des contrôles manuels liés aux présences et dans la surveillance du traitement des données aux fins d'exactitude. Tel qu'il était exécuté, le processus ne permettait pas d'assurer l'exactitude de l'information sur les présences en fonction de laquelle le SSRR effectuait les paiements.

Il a été recommandé que le personnel du DSMTC, de concert avec celui du Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) (SMA(GI)), examine les technologies disponibles qui pourraient être mises en œuvre afin d'améliorer la vérifiabilité et l'exactitude des registres de présence des réservistes de classe A. Le DSMTC s'est engagé à examiner de nouvelles technologies qui pourraient servir à accroître l'exactitude et la vérifiabilité des registres de présence avec la mise en œuvre d'une nouvelle application pour remplacer le SSRR. À l'heure actuelle, le Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère) (SMA(Fin SM)), de concert avec le SMA(GI), parraine un projet visant à remplacer les systèmes de solde de la Force régulière et de la Réserve. Ce projet en est à la phase de l'analyse des options, et l'on vise janvier 2013 pour l'obtention de la capacité opérationnelle initiale.

À titre provisoire, le DSMTC s'est engagé à revoir les pratiques touchant les présences et le rôle de l'officier comptable, pour ensuite diffuser un avis aux unités. En outre, le SMA(Fin SM) devait communiquer avec les contrôleurs pour s'assurer que les organisations de la Réserve renforcent la nécessité de suivre les contrôles actuels liés aux présences. En date de février 2010, le DSMTC n'avait pas encore communiqué aux contrôleurs ni diffusé d'avis. Depuis, le DSMTC a informé l'équipe de vérification que les procédures actuelles de contrôle des présences seront rappelées aux contrôleurs et aux officiers d'administration du personnel avant la fin de mars 2010. Un examen de ces procédures est en cours au sein de l'organisation du DSMTC, et les changements recommandés à l'A-PM-245-001/FP-001 seront présentés au Directeur – Politique du personnel militaire avant la fin d'avril 2010, le cas échéant. Un avis sera diffusé en temps voulu pour informer les utilisateurs des procédures révisées de contrôle des présences.

Le DSMTC a également fait savoir que l'équipe de vérification a effectué un certain nombre de visites d'aide d'état-major dans les bureaux de la solde de diverses bases/unités en 2009 et 2010 afin de déterminer le degré de conformité aux procédures actuelles liées à la solde, de cerner leurs lacunes/faiblesses et d'apporter une aide dans la mesure du possible. Comme la plupart des problèmes initialement observés par l'équipe de vérification émanaient des bureaux de la solde de la Force régulière, les membres de l'équipe étaient expressément formés et préparés à cet égard. Étant donné sa très petite



taille, l'équipe de vérification a dû concentrer ses efforts initiaux sur les unités de la Force régulière, si bien qu'elle n'a pas encore pu visiter les bureaux de la solde de la Réserve. On prévoit qu'elle sera formée et prête pour effectuer sa première visite dans un bureau de la solde de la Réserve d'ici novembre 2010. À ce moment-là, elle se penchera sur les procédures de contrôle des présences ainsi que d'autres activités ou questions ayant trait à la solde.

### **Paiements temporaires**

Les paiements temporaires servent à rémunérer les réservistes dont les données de présence n'ont pas été entrées dans le système à temps pour qu'ils soient payés durant la période de solde en cours.

Il a été recommandé que le DSMTC prenne les mesures appropriées pour assurer l'exactitude et la validité des demandes de paiements temporaires. En réponse à cette recommandation, le DSMTC a fait savoir que les instructions permanentes d'opération concernant les paiements temporaires ont été révisées, de sorte que les unités de la Réserve doivent maintenant fournir une justification des demandes. De plus, le DSMTC et l'équipe de vérification surveilleront les demandes de paiements temporaires et les soumettront à une validation/vérification interne.

### **Fonctionnalité du système**

Pour remédier aux faiblesses de la fonctionnalité du système, il a été recommandé que le DSMTC, de concert avec le SMA(GI), prenne les mesures voulues afin de corriger les problèmes relatifs au système et les contrôles liés au traitement des augmentations d'échelon, des changements de grade et des modifications des contrats de classe B. De concert avec le SMA(GI), le DSMTC a eu des discussions visant à enlever du SSRR la saisie des données sur les ressources humaines (RH) et à utiliser plutôt un système de RH. Dans l'intervalle, on a élaboré un nouveau rapport dont les unités peuvent se servir pour vérifier l'information par rapport aux dossiers des réservistes afin de déterminer s'il y a des divergences liées aux augmentations d'échelon ou aux grades.

### **ID d'utilisateur et profils des réservistes**

La dernière recommandation figurant dans le rapport du CS Ex était que le DSMTC collabore avec les organisations de commandement compétentes pour élaborer des procédures faisant en sorte que les ID d'utilisateur et les profils inactifs soient bien gérés. À ce jour, des améliorations importantes ont été apportées, notamment la suppression automatique d'ID d'utilisateur après 90 jours consécutifs d'inactivité et la désactivation au bout de 60 jours, une meilleure communication entre le DSMTC et les unités sous forme de rappels pour demander la suppression d'ID d'utilisateur lorsque des militaires déménagent ou prennent leur retraite, ainsi que le classement des comptes de solde inactifs dans la catégorie des effectifs en non-activité. Par ailleurs, des mises à jour du guide sur la sécurité du SSRR portant précisément sur cette question ont été effectuées et diffusées sur le site Web du DSMTC.

